

On croit que les opérations des jurys ne seront terminées que le 2 avril.

Par décision du ministre de la guerre M. de Mieuille, capitaine en second au 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, lieutenant au 127^e de ligne, sont désignés pour servir, en qualité d'officiers d'ordonnance, auprès de M. le général de division Lefebvre, commandant le 1^{er} corps d'armée.

L'Université catholique de Lille a célébré solennellement sa fête patronale aujourd'hui 19 mars.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda officia solennellement à la messe qui a été dite à 11 heures à la basilique de N.-D. de la Treille.

Le soir, à 4 heures, Salut solennel précédé d'un sermon par M. le chanoine Graux, vicaire-général d'Arras.

Le corps professionnel de l'Université assista à ces cérémonies dans la grande nef de la basilique.

Les tableaux dont le gouvernement a fait don au musée de Lille sont arrivés avant-hier. A défaut de meilleure place (l'un d'eux, le *Harem*, de M. B. Constant, est de dimensions considérables) ils seront momentanément exposés sur chevalets.

Un temps splendide a favorisé, mardi, la revue du général Lefebvre. Le public lillois en a profité pour se rendre en foule sur l'Esplanade.

A une heure, toutes les troupes en garnison à Lille, ayant à leur tête le général Billot, étaient massées sur le Champ-de-Mars.

Le général Lefebvre, entouré d'un brillant état-major et escorté par un détachement de chasseurs à cheval, est arrivé à une heure et demie. Il a passé immédiatement devant le front des soldats qui lui ont présenté les armes.

Les troupes ont ensuite défilé devant le général. L'ordre suivant : l'artillerie, génie, chasseurs à pied, infanterie de ligne, sections d'ouvriers et d'employés d'administration, infirmiers, soldats du train des équipages et chasseurs à cheval.

La revue s'est terminée à deux heures et quart.

Tout le monde a admiré la belle tenue des troupes, ainsi que l'ensemble et la précision qu'elles ont apportées dans les divers mouvements exécutés.

La musique du 1^{er} et la fanfare de chasseurs à cheval ont joué la *Marseillaise* pendant la revue.

Cette semaine vont commencer les expéditions des artistes de la ville pour le salon de 1879. Les envois doivent être parvenus à Paris le 23, dernier délai. Nous aurons à revenir sur les œuvres exposées. Pour le moment nous nous en tiendrons à cette simple nomenclature.

M. Colas. — Portrait.
M. Sauvage. — Deux grandes marines : les *Pêcheurs de Plouville* et *Après le grain*.
M. Dennelieu. — Deux toiles humoristiques : *Quatorz d'amateurs et l'Entrement de M. le maire*.
M. Schuchart. — Les *Semelles*.
M. Pluchot. — Deux toiles : une marine et un paysage.
M. Moral. — Un paysage.
M. Petit-Wéry. — Une toile de genre.
M. Masson, de Roubaix. — *Le Repas de midi*.
M. Billet. — *Enfants sur la Grèce*.
M. Carouls Duran. — Portrait de M. H. M. Agache. — *Tripes et fleur grand paysage*, et probablement une *Tête d'étude*.
M. Alb. de Prins. — *Lion chassant*.
MM. Herlin, Salomé, Cattaert, n'exposent pas cette année.

La rue de Lille a été ce matin, à dix heures, le théâtre d'un fâcheux accident. Deux cavaliers montaient la rue de Lille, lorsqu'ils arrivés en face du cabaret de la *Garde mobile*, un des deux chevaux fit un faux pas et fut sur le point de s'abattre. Dans les efforts que firent le cheval pour reprendre pied, et le cavalier pour se maintenir en selle, les étrivières se rompirent et celui-ci fut lancé sur le pavé, en traversant sur la voie des tramways. Au même moment passait un car et malgré la diligence que mit le cochier à serrer le frein, l'avant-train du véhicule passa sur le cavalier.

Le malheureux eut été infailliblement écrasé si les roues n'avaient été munies d'un chasse-corps. Il a été relevé aussitôt, ayant la cheville du pied gauche écrasée et transporté dans l'estaminet de la *Garde mobile* où des soins les plus pressés lui ont été prodigués par des personnes charitables.

Il a été transporté à l'hôpital.

Un cas de mort subite qui s'est produit hier, a vivement ému tout le quartier du Calvaire. Un habitant de la rue de la Guinguette, M. Angéles, âgé de 73 ans, revenait du cimetière où l'on venait d'enterrer sa fille, lorsqu'elle était dans la Grande-Rue, en face de la maison portant le n° 149. Il s'affaissa tout à coup sur le trottoir. Des soins lui furent aussitôt prodigués, mais inutilement, car Angéles venait d'une congestion cérébrale. Le corps de cet infortuné vieillard a été transporté à son domicile, dans une voiture de place.

Un accident s'est produit, hier après-midi, dans la cour du peignage mécanique de MM. A. Morel et C^o, rue de Tourcoing. Un homme de peine, occupé à placer des balles de laine sur un cañon, a été renversé par une balle pesant 240 kilogrammes et a eu la jambe gauche fracturée.

Ce malheureux se nomme Jules Masse et est âgé de 26 ans. Il a été transporté à l'hôpital.

Un habitant de la rue Sainte-Elisabeth, Auguste Giboury, avait laissé, hier, sa raison au fond du verre. Entrant chez lui, vers cinq heures de l'après-midi, et dans un état non douteux d'ébriété, l'idée lui est venue de s'affubler de vêtements de femme et de pincer un léger cancan dans la rue de Lannoy. Les curieux n'ont pas tardé à se rassembler en foule et parmi eux un agent de police qui a reconduit le folâtre ivrogne jusqu'à son domicile.

Giboury a été frappé d'un procès-verbal pour contravention à l'article 509 du règlement de police municipale qui interdit « à toute personne de paraître masquée ou travestie sur la voie publique et dans les lieux publics, excepté pendant le temps de carnaval ».

Nous avons rapporté, vendredi dernier, l'arrestation d'un expulsé belge, surpris en flagrant délit de vol de cinq pièces d'or appartenant à M. Dubourg, dans la Grande-Rue. Cet expulsé, nommé Adolphe Bruneau, a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille. Il a été condamné à six mois de prison.

L'identité du cadavre trouvé lundi matin près de l'écluse de Wasquehal n'a pas encore été établie. L'inhumation a dû avoir lieu dans la journée d'hier.

On lit dans le *Petit Nord* : « L'instigateur-adjoint de St-Souplet, M. B..., a comparu samedi 8 mars devant le tribunal correctionnel de Cambrai, sur l'inculpation de violences et sévices exercés envers plusieurs enfants de la petite classe.

De nombreux témoins ont été entendus. M. B... tout en reconnaissant qu'il avait pu corriger avec une certaine vivacité quelques gamins insupportables et porter la main sur deux, a protesté avec énergie contre l'accusation de faits plus graves relevés par plusieurs témoins.

Il a été habilement défendu par M^e Dumont. Le jury a condamné M. B... à 100 fr. d'amende.

On a annoncé récemment que toutes les Compagnies de chemins de fer avaient émis l'intention d'accorder une réduction de moitié, sur le prix des places, à tous les instituteurs.

Bien que des mois se soient écoulés depuis lors, il est certain que ces fonctionnaires n'ont encore reçu ni titre ni avis qui puissent leur faire bénéficier de cette réduction.

Cependant les vacances de Pâques approchent; beaucoup d'instituteurs, après les rudes labeurs de l'hiver, vont profiter de ces quelques jours de congé pour aller dans leur famille. Il serait donc nécessaire qu'ils fussent alors leur permis de circulation à prix réduit.

Nous appelons sur ce point, l'attention de M. le ministre des travaux publics.

Il faut décidément beaucoup rabattre des premiers compliments adressés à l'administration des postes, à propos de la création des cartes-mandats.

Les cartes-mandats sont en train de faire le diable à quatre en ce qui concerne le porteur et le destinataire en adresse.

Leur premier inconvénient est celui-ci : pas un reçu par eux garanti ne demeure entre les mains de l'expéditeur; le mandat est envoyé par l'administration au bureau où il doit être payé; le talon est envoyé au destinataire.

Deuxième inconvénient: le talon ne porte ni le nom de l'envoyeur, ni l'adresse du bureau (du seul bureau) où on doit toucher. Le destinataire est forcé de recourir à la lettre d'envoi pour savoir où lui vient ce envoi; de plus, il est exposé à courir trois ou quatre bureaux de poste avant de trouver le bon.

Troisième inconvénient: le chiffre inscrit sur le talon peut être grossi ou falsifié.

Donc, le mandat-carte présente trois vices radicaux et n'a pas un seul des avantages du mandat ancien. Il exige la même peine de temps et manque de toute garantie de sécurité.

On demande une réforme à grands cris.

Deux magnifiques carroussels, au profit des pauvres, seront offerts aux amateurs et auront lieu le dimanche 18 et le lundi 19 mai prochain, à Willems.

Le premier conseil de guerre a prononcé hier les condamnations suivantes : Auguste Delaby, dragon de 2^e classe au 3^e, vol d'un cheval au préjudice d'un habitant, cinq ans de prison ;

M. Morel, soldat au 1^{er} escadron du train des équipages, désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets d'habillement, trois ans de travaux publics.

Edouard Teyssier, sous-lieutenant au 8^e régiment d'infanterie, coupable de s'être absenté de son corps sans autorisation, pendant plus de six jours et moins de trois mois, six mois de prison.

Six des bourses créées par l'Etat à l'école supérieure de commerce de Paris, seront vacantes à la rentrée prochaine. Un concours pour l'obtention de ces bourses sera ouvert le 14 juillet 1879, à Paris, Dijon, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Nantes et Roubaix. Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au directeur de l'école supérieure de commerce de Paris, rue Amelot, 102.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE
19 Mars 1808. — Florent de Ligne, marquis de Ligne, prince du Saint-Empire, épouse Louise de Lorraine, nièce de la reine de France et petite fille d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, septième aïeul direct de l'empereur Joseph II. De ce mariage sont sortis Albert-Henri, prince de Ligne, marquis de Roubaix et Claude-Lamoral, qui après la mort de son frère fut aussi marquis de Roubaix.

Etat-civil de Roubaix.
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 mars. — Veneranda Vangethem, rue de la Balance, cour Lamblin, 7. — Jeannette Huyghe, rue St-Joseph, 48. — Laure Leclercq, rue de l'Épée, cour Melobel, 4. — Joseph L'auzain, rue de la Gaité, 22. — Colette Hellobis, rue du Pile, 124. — Lydie Lehand, rue des Champs, 10. — Achille Lambin, rue du Parc, 1. — Jeanne Deboch, rue de l'Écluse, cour Deboch. — Camille Biterman, rue de Tourcoing, cour Filipo, 4. — Félix Monnier, rue de la Vigne. — Edouard Verneersch, rue Daulée, 99.

— DÉCÈS du 18 mars. — Clément Segard, 2 mois, rue du Moulin, 31. — Sylvie Demels, 4 mois, rue Jacquart, cour du gaz, 17. — Mathon, présenté sans vie, rue de Luxembourg, cour Cordonnier, 3. — Hélène Billemon, 3 ans, rue des Longues-Haies, cour Desrains, 41. — Antoine Praet, 21 ans, tisserand, rue de l'Écluse, cour Deboch.

— MARIAGE du 18 mars. — Jean Joris, 23 ans, menuisier, et Marie Noterman, 26 ans, modiste.

Etat-civil de Tourcoing
— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 Mars 1879. — Auguste Millescamp, Halot. — Clémentine Deleplange, Halot. — Jules Volt, rue de Tourcoing, 14. — Fédèle Valcke, Rue Saint-Eloi. — Clovis Dubois, Cinq-Voies.

— DÉCÈS du 17 Mars 1879. — Sophie Thibergien, 67 ans, 8 mois, épouse de Jean Pollet, rue de la Laitie. — Théodore Druet, 47 ans, 9 mois, rue Nationale. — Sylvie Dufrest, 29 ans, 2 mois, rue du Haze. — Valentine Dewavrin, 15 jours, rue de Roubaix. — Henri Scénier, 6 jours, rue du Tilleul. — Clémentine Demets, 24 ans, 10 mois, Hôpital civil.

Convois Funèbres & Obits
— UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 20 mars 1879, à 4 heures, pour les âmes de Monsieur Jean-Baptiste DUTHOIT, décédé à Roubaix, le 1^{er} décembre 1818, à l'âge de 47 ans, et de Dame Marie-Joseph FERRÉ, son épouse, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1872, à l'âge de 70 ans et 3 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de avis, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale du Blanc-Sec, le jeudi 20 mars 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Alexandre DÉCALONNE, époux de Dame Euphémie DÉCALONNE, décédé à Roubaix, le 12 mars 1879, à l'âge de 31 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de avis, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— M. Devaux, député du Pas-de-Calais, a déposé une pétition de M. Arthur Schotsmans, demeurant à Lille.

— Samedi un employé des douanes a arrêté, visitant à la porte de l'Hôtel de l'Ange, une voiture chargée de paille; il y découvrit 400 kilos de talac belge, de tout appartenant au sieur Charles Delaet, marchand et cultivateur à Hondschote.

L'attelage a été confisqué et le propriétaire arrêté.

— PAS-DE-CALAIS. — Le jury d'expropriation pour le règlement des indemnités, pour l'établissement du chemin de fer d'Hénin-Liétard à Don, se réunira à Béthune, au Palais-de-Justice, le lundi 31 mars courant, sous la présidence de M. Masure, juge au tribunal civil, commis à cet effet.

— Dimanche, à l'arrivée en gare à Dunkerque d'un train venant de Belgique, on a trouvé dans un compartiment de troisième classe le cadavre du sieur François-Ignace Van belle, âgé de 62 ans, boulanger à Chyvelde, mort subitement à la suite d'une syncope ayant déterminé une indigestion.

— La mer continue de rejeter les corps des victimes de l'*Adriatic*. C'est ainsi que, dimanche, le cadavre du nommé Achille Graffine a été trouvé sur la côte près Gravelines.

— BERSÉ. — M. Hovine, conservateur, a été élu dimanche maire de Bersé.

— On annonce la mort de M. P. J. Legrand, ancien secrétaire-général de la Cie des Mines d'Anzin. Retraité, sur sa demande, depuis le mois d'octobre 1877, il n'avait pas encore accompli sa 49^e année.

— HAM. — On lit dans un journal, dit la *Gazette de Péronne*, que M. E. Burc, né à Ham, va se marier.

M. Ernest Burc n'est point né à Ham, mais bien à Paris, en 1847, de mademoiselle V., de Ham, le prince Louis Napoléon étant détenu à Ham.

Cette demoiselle s'est mariée en 1858 avec M. Burc, trésorier de l'empereur, qui la fait comte de Labenne.

Belgique
Un triste événement a jeté jeudi l'émoi à Pepinster. Le matin, vers 9 heures, on avait trouvé, gisant dans un bois, commune d'Ensalvalle, le cadavre d'un homme. On put vite établir son identité; on était devant le cadavre du nommé Boivoisin, demeurant à Colettes, commune de Comesse, et dont on avait remarqué la disparition depuis lundi dernier. Deux blessures rondes lui trouvaient la poitrine; leur circonférence restreinte faisait présumer qu'elles avaient été produites par les balles d'un revolver. La supposition d'un suicide fut vite écartée; on ne connaissait à Boivoisin aucun motif de désespoir et les recherches les plus minutieuses n'aboutirent à la découverte d'aucune arme près du corps. L'autopsie du cadavre justifia les premières prévisions: deux balles de revolver furent extraites de la poitrine du mort.

Des soupçons très-graves planent sur un nommé Léonard Grégoire, chauffeur-mécanicien de Pepinster, qui avait été vu mardi dans la matinée en compagnie de la victime. Le parquet procéda à l'arrestation du sieur Grégoire; celui-ci fut écroué comme prévenu le soir à la maison d'arrêt. Une visite domiciliaire opérée chez lui, amena la découverte d'un revolver à six coups, dont deux étaient déchargés. Interrogé sur la provenance de cette arme, Grégoire déclara l'avoir achetée la veille, à Liège. Il affirma s'en être servi pour attenter à ses jours, expliquant ainsi les deux coups déchargés.

Le tribunal de commerce de Bruges a prononcé hier la mise en faillite, sur avis des directeurs du théâtre de cette ville. Les créanciers sont convoqués en assemblée générale pour délibérer sur les propositions du concordat que les faillis leur feront.

On mande de Hasselt : « M. Bovy, gouverneur du Limbourg, est mort le 14 mars à trois heures. »

« Il avait reçu la veille au soir les derniers sacrements. »

« C'est une perte réelle pour le parti conservateur et pour le Luxembourg, dont ce haut fonctionnaire partageait les convictions religieuses et patriotiques et dont il avait à cœur la prospérité morale et matérielle. »

Une pauvre femme de Charleroi-Faubourg, mère de cinq petits enfants venait de s'installer, il y a quelques semaines à Dampremy.

Cette femme se trouvait abandonnée par son mari, un sieur Taton J.-B., depuis le mois d'août.

Pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, elle prit en logement plusieurs ouvriers.

Avant-hier, vers 9 heures du soir, son mari, qui habite encore le Faubourg, entra chez elle et sans rien dire s'assit près du poêle, il avait l'air tout bouleversé, les yeux hagards.

La femme prit peur et s'enfuit chez sa voisine.

Taton ouvrit alors un couteau-poignard qu'il tenait caché et en porta un violent coup, dans le dos, à un des logeurs, Vanderrinsen Joseph, qui était occupé à se laver.

Une lutte s'engagea; malgré la perte de sang que provoquait sa blessure, Vanderrinsen eut assez de force pour renverser le meurtrier et arracher l'arme de ses mains.

Le commissaire de police, arrivé en ce moment sur les lieux, procéda à l'arrestation de Taton.

L'arme dont le meurtrier s'est servi est neuve; il avait déjà proféré des menaces de mort à l'adresse de sa femme.

Énigme
Mon origine est fort ancienne : Avec un philosophe on me vit dans le temps, Courir et la ville et les champs. Avec Jeannot on me vit sur la scène. On ne trouve jamais un auberge sans moi. Je suis du costume à la mode moderne. En Suède, en Russie, en Prusse et en Allemagne, j'habite la chaumière et le palais du roi. Émue, A l'instruire, lecteur, tu crois que je m'appelle : plique ;

« Je le pourrais assurément : Mais si parfois je suis un peu magique. C'est pour contribuer à ton amusement. Le mot du Logographe d'hier est *Fantasmagorie*. Le mot se trouve composé par la première lettre de chaque vers. »

premier étage de la maison Ariehaud; cette plaque portait une inscription qui rappelle la naissance de notre illustre compatriote, 2^e que la rue du Rondot Saint-Quentin recevra à l'avenir le nom de rue Victor Hugo!!

— Les obsèques de M. Chapelle de Jumillac, duc de Richelieu, ont eu lieu hier à l'église de la Sorbonne. Le défunt était le fils du duc de Richelieu, qui, président du conseil des ministres de 1815 à 1818, a préparé l'évacuation du territoire. Le corps ramené de Nice, avait été déposé provisoirement dans les caveaux de l'église de la Madeleine, d'où le cortège est parti à 11 heures un quart. L'église de la Sorbonne était entièrement tendue de draperies noires frangées d'argent et portait les armes du défunt. Tous les professeurs de la Faculté de théologie assistaient à la cérémonie. L'absoute a été donnée par M^e Maret, évêque de Sura. M. le comte de Chambord s'était fait représenter par M. le comte de Blacas.

— A deux heures de l'après-midi, un des omnibus qui font le trajet de la Bastille à la Madeleine s'est renversé contre le trottoir en face du restaurant Bréhat. Le caudalabe a été brisé et a blessé très grièvement à la tête un gardien de la paix et un passant. Les victimes de cet accident ont été portées presque mourantes dans la pharmacie voisine. Les opérateurs en ont été quittes pour la peur et quelques contusions.

— La commune de Brienz (canton de Grisons) qui, en 1874, a été presque entièrement dépeuplée par suite de la peste, est en ce moment menacée d'un nouveau malheur. Une vaste étendue de terrain en escarpement, située en dehors du village, s'est mise en mouvement, ainsi que les rochers qui la dominent, menaçant les localités de Brienz et de Sura. Cette masse caudalabe qui occupe une superficie de 16 hectares, environ, s'est avancée de 68 mètres en deux mois et a déjà envahi plusieurs terrains cultivés.

Le parquet de Rouen s'est transporté vendredi dernier à Elbeuf pour y informer sur une affaire de fausse monnaie.

Le même fait s'est produit plusieurs fois reproduit, Gadiffert fut signalé à la police et bientôt arrêté à Oissel, au moment où il cherchait à écouler encore quelques pièces fausses.

Ces pièces sont très brillantes et rendent un son clair. Elles sont à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, et on ne distingue que les trois premiers chiffres du millésime (187). Les mots : « Dieu protège la Belgique » ne sont pas sur la tranche. Enfin, elles pèsent moins que le poids nominal. Gadiffert a fabriqué également des pièces fausses de 2 francs à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1869. Il avait été saisi en emettre la plus grande partie à Elbeuf et à Caudebec-les-Elbeuf.

TRIBUNAUX
— Hier devant la 10^e Chambre correctionnelle, est venu le procès en diffamation intenté par M. Meyer au gérant du journal la *Lanterne*, à la suite des articles publiés à la date des 13 et 17 février. A l'appel de l'affaire, M. J. Meyer a déclaré par l'organe de M^e Emile Strauss, son avocat, qu'en présence de l'article rectifié inséré hier matin par la *Lanterne*; il se désistait de sa plainte et l'affaire a été supprimée du rôle.

« Un petit journal intitulé le *Titi* était saisi cette semaine pour avoir publié, sans autorisation une gravure enluminée représentant M. Gambetta offrant une pomme à la République coiffée du bonnet phrygien, sous le titre : « Adam et Ève dans le paradis terrestre. » M. J. Meyer a déclaré au police correctionnelle, M. Benoit, gérant du *Titi* a été condamné à 500 francs d'amende.

« La Gazette de Cologne annonce que le sous-officier Fude, duia tué d'un coup de fusil un étudiant dans une rue de Wurtzbourg, vient d'être acquitté par la cour d'assises de cette ville.

Un procès pour le gros lot.
M. Aubriot est-il bien le véritable gagnant du gros lot de 125,000 fr. de la loterie nationale ? On bien n'était-il que le dépositaire pour le compte d'une autre personne, du billet qui a gagné.

Cette question va se trouver prochainement soulevée par suite de la prétention de Mlle Legros d'être la propriétaire du billet gagnant ?

Mlle Legros entend soutenir qu'elle avait écrit au sieur Meyer, les époux Tebaull, plusieurs billets de la loterie nationale qui lui appartenait, et que parmi ces billets était le billet portant le n° 978,899. Toujours suivant sa prétention, les époux Tebaull auraient eux mêmes confié à Aubriot les billets gagnants.

Comment Mlle Legros pourra-t-elle justifier son droit de propriété ? C'est ce qu'il sera intéressant de savoir. Avait elle fait au billet une marque qu'elle pourra invoquer pour établir son droit ?

Portera-t-elle sa réclamation devant le tribunal civil, ou bien s'adressera-t-elle au parquet ? C'est ce qu'on ne sait encore.

Caisse d'Épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 15 Mars 1879. Sommes versées par 280 déposants, dont 83 nouveaux fr. 23,678 00

153 demandes en remboursement 17,670 48

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Eloy-Toulemonde et Lepoutre-Pollet, directeurs.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables dans ce genre de maladies sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de goudron de Goyot sont devenues un remède précieux dans ce genre de maladies. Le bon-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, ces capsules ont été imprimées en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépot dans la plupart des pharmacies. 18222

NOUVELLES DU MATIN
Le procès de la « Lanterne »
Paris, 18 mars, 6 h. soir.
M. Meyer s'est déclaré dans l'affaire qu'il avait intenté à la *Lanterne*.

Incident
Plusieurs sénateurs de la droite avaient l'intention de soulever un incident sur l'affichage de l'ordre du jour motivé, volé contre les ministres du 16 mai et du 23 novembre. Mais ils ont renoncé à leur dessein, la gauche ayant manifesté l'intention de demander la question préalable.

Mutation militaire.
Paris, 18 Mars 9 h. 30.
Le Temps déclare inexact le bruit d'après lequel le général Borel aurait donné sa démission.

Le général Dumont commandant la 3^e division du 3^e Corps d'armée remplace M. le général Berthaud à Bordeaux.

Bruits erronés
Paris, 18 mars, 9 h. 30 s.
Les bruits d'après lesquels M. Waddington abandonnerait la présidence du Conseil et que la composition du cabinet serait modifiée sont dénués de tout fondement.

NOUVELLES DU SOIR
Paris, 19 Mars 1879.
Le Soleil combat le projet de loi sur l'enseignement supérieur présenté par M. Jules Ferry :

« Ce serait, dit-il, restreindre le droit des pères de famille que de leur enlever la faculté de choisir entre les écoles universitaires et les écoles nationales. Sous le régime de liberté, il faut qu'ils puissent sans restriction, sans entrave, confier leurs enfants aux maîtres dont ils préfèrent, à tort ou à raison, le système d'instruction et d'éducation. »

« La loi Jules Ferry ferait du même coup des proscriptions dans la personne des instituteurs et des opprimés dans la personne des parents. Elle préparerait contre le gouvernement de la République, la révolte dans les consciences, la plus terrible et la plus redoutable de toutes. »

M. Paul Leroy-Beaulieu demande, dans les *Debat*, que le gouvernement propose sans retard la prorogation, pendant cinq ans, de notre régime actuel de douanes.

Informations
M. le général Chanzy, ambassadeur de France auprès de l'empereur de Russie et son aide de camp, le capitaine Henry qui devaient partir seulement jeudi prochain pour Saint-Petersbourg ont quitté Paris, hier soir.

Leur départ a dû être avancé de deux jours pour permettre au nouvel ambassadeur de présenter des lettres de créance à l'empereur Alexandre, qui doit partir très-prochainement pour Livadia.

M. Albert Grévy a eu hier une entrevue avec M. Lepère, ministre de l'Intérieur. Le gouverneur de l'Algérie a présenté au ministre la liste des candidats qu'il patronne pour les préfetures de la colonie Algérienne.

Au dire de l'*Événement*, une seconde liste de graciés, plus importante que la première, sera signée par le conseil de jeudi et publiée vendredi matin.

Le *Figaro* publie une lettre adressée par le maréchal Canrobert au maréchal de MacMahon, pour démentir certaines assertions contenues dans un article paru dans le *Figaro*, sous le titre : *colloque entre deux maréchaux*.

La *Lanterne* a reçu de la préfecture de police le communiqué suivant : « Le conseil de police considère que la souscription ouverte par le journal la *Lanterne*, au profit des agents révoqués, est de nature à porter la plus grave atteinte à la discipline. En conséquence, il invite les agents révoqués à s'abstenir de participer au bénéfice de cette souscription, s'ils n'aiment mieux renoncer à la possibilité de rentrer au service de la préfecture. »

Petite Bourse du 18 mars.
5 0/113,33 3/4. 3 1/2 123,33 4 — Italien 77,50 77 1/2. — Turc 12,06, 07 1/2. — Egypte 230, 231 25, 232 1/2, baisse. — Banque d'Oran. 491 87, 492 50. — 17 7/8 15/16. — Marché ferme, sauf l'Egyptienne.

Dépêches Télégraphiques
Italie. Rome, 18 mars.
Le Pape a envoyé 8,000 francs pour secourir les victimes de Szegedin.

Roumélie
Philippopolis, 17 mars.
Le général Stolépina, M. Schmitt, directeur général des finances de la Roumélie orientale et M. Coutouly, commissaire français adjoint, sont arrivés hier matin à Silivno.

Toute la ville était en fête, les maisons étaient pavées. 1,500 volontaires, les membres des sociétés de gymnastique et les écoliers formaient la haie.

Le général Stolépina a été acclamé avec le plus grand enthousiasme. Plus de 10,000 civils et les membres du conseil et du tribunal ont rendu visite au général qui est descendu au conak du gouvernement.

En présence de MM. Schmidt et Coutouly, le général Stolépina a exposé l'état de l'administration roumaine.

Quelques heures après, une bande composée d'hommes et de femmes, ces derniers dans un état de fureur indisciplinée, a envahi le jardin du gouverneur demandant à grands cris qu'on leur livrât